

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

➤ POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Bernadette BAILLY et le Maire font le point sur la rentrée scolaire.

135 élèves ont fait leur rentrée le 1^{er} septembre dernier.

Le protocole sanitaire a été vu et mis en place en concertation avec la directrice

Au niveau de la cantine scolaire, il y a un seul service

Le transport scolaire a repris normalement.

Sur proposition du conseil régional, le Conseil valide la prolongation pour un an de la délégation de compétence pour assurer le transport des élèves et le marché avec le transporteur BIERCE.

Suite à des propositions de Charolais Brionnais en Transition, et avec la participation des croqueurs de pommes, une rencontre sera organisée pour prévoir un aménagement des espaces verts autour de l'école, en partenariat avec l'équipe enseignante.

Il faudra prévoir la récupération des eaux de pluie et du paillage.

Une réunion de travail sera programmée avec l'architecte pour la suite de l'aménagement de la 2^{ème} tranche de travaux dans l'ancien bâtiment.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

Les contrats aidés de Pauline DE OLIVEIRA et d'Annie THIVANT arrivant à terme en octobre, le Conseil donne un avis favorable pour leur renouvellement pour 6 mois.

➤ FRAIS DE SCOLARITE

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Mairie de MARCIGNY relatif à la prise en charge des frais de scolarité d'un enfant inscrit en maternelle à l'école Sainte Véraise.

Le conseil, après délibération, par 14 avis défavorables et une abstention, refuse cette participation, la commune pouvant accueillir cet enfant à l'école de MELAY qui bénéficie de plus de tous les services nécessaires (garderie, cantine, transport scolaire).

➤ MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Le Maire indique qu'il a eu des contacts avec 3 agences pour la mise en vente du bâtiment de l'ancienne école maternelle : Fernandez Immobilier, Well et 3 Archers Immobilier.

La mise en vente se fait sur la base de 165 000 €+ 5% de frais d'agence.

Il faudra prendre contact avec des professionnels pour faire établir les diagnostics nécessaires à la vente. Frédéric VERNUSSE est chargé de prendre contact avec des cabinets d'expertises pour faire réaliser ces diagnostics.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES

Certaines lignes de crédits n'ayant pas été prévues (remboursement arrhes du gîte) ou insuffisamment, le Conseil décide de modifier comme suit les crédits de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Article 60631 : + 105

Article 6261 : + 75

Article 6218 : + 2 000

Article 6558 : + 320

Article 6615 : + 1 000

Article 673 : + 500

Recettes de fonctionnement :

Article 73224 : + 3 000

Article 74711 : + 901

Article 74121 : + 99

➤ **PERTES FINANCIERES DUES AU COVID**

Bernadette BAILLY présente un état des pertes financières relativement aux locations de la salle des fêtes et du gîte :

Salle : 4 508 € de locations annulées

Gîte : 6540 € de locations annulées + 7400 € de locations repoussées en 2021

Achat de maques : 2 242 €

Produits de désinfection : 600 €

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire évoque le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales pour lesquelles il faut proposer 2 conseillers municipaux, 3 noms de personnes pour le choix du délégué de l'administration et 3 noms de personnes pour le choix du délégué du Tribunal de Grande Instance.

- Travaux de voirie : Le Maire et l'adjoint Pascal MILLET évoquent les problèmes de fissures sur la VC 5 et la VC 9 où ont été faits les travaux du SIVOM ces trois dernières années. Des dégradations importantes sont à nouveau apparues sur la route entre la carrière de Lapillonne et Putinat malgré les reprises déjà effectuées. Plus graves, les travaux effectués cette année se sont déjà fortement dégradés. Une intervention a été faite auprès du SIVOM à cet effet.

- Le problème d'évacuation de l'eau sur la route des Bidolins devant la maison Suissa est à nouveau évoqué ainsi que le problème de rejet d'égout vers le terrain Alex au lotissement.

- Le chêne qui posait problème au lotissement pour les fils électriques a été élagué par l'entreprise PERRIER Bois. Celui qui menaçait de tomber aux Pierrards a été abattu.

- La famille BARNAY, propriétaire de terrains aux Communes a proposé de céder pour l'euro symbolique une pointe de terrain de 26 mètres carrés à l'intersection de la VC 6 et du chemin rural dit des Rivières. Le conseil, à l'unanimité valide la proposition de la famille BARNAY et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette cession.

- Afin de matérialiser la pointe de terrain cédée à la Commune au lieudit « Vers-Foux » pour l'installation de la « Vierge de Vers-Foux » (parcelle I N° 16), le bornage avec Thierry COULETTE sera effectué la semaine prochaine. M. KINH propose de céder ce terrain pour l'euro symbolique.

Le Conseil donne un avis favorable et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

- Le Conseil est informé que M. Roger RIVOLLIER souhaite vendre en terrain à bâtir une parcelle dont il est propriétaire à Montillet (parcelle A 105).

Il y aura donc lieu de prévoir une extension de réseaux (eau, électricité, assainissement, télécom) pour le desservir.

Le Maire propose donc, afin de pouvoir faire cette extension dans de bonnes conditions et de sécuriser la circulation sur cette portion de chemin, de solliciter les propriétaires riverains

(Cédric DEL-PUP, Bruno BARDONNET et la famille RENAUD) afin qu'ils donnent une bande de terrain de 3 mètres à la Commune.

- M. Lucien VERCHERE a été élu nouveau président du SYDESL (Syndicat Départemental d'électrification de Saône-et-Loire)
- Des contacts seront pris avec l'entreprise SAGE pour les problèmes électriques au stade. Maurice LABAUNE est mandaté à cet effet.
- L'entreprise OCEBLOC interviendra au vestiaire du stade pour la réfection des douches les 28 et 29 septembre. Frédéric VERNUSSE est chargé de suivre ces travaux.
- Mme Isabelle LAGOUTTE a été élue présidente du SPANC du Brionnais (Service Public d'Assainissement Non Collectif du Brionnais). M. Jean-Claude DUCARRE est élu 1^{er} Vice-Président et M. Alain BASSEUIL 2^{ème} Vice-Président. 3 techniciens réalisent les contrôles des installations et donnent des conseils aux particuliers concernés.
- Les travaux au bâtiment de « La Noisetière » pour le renforcement de la voûte seront réalisés par l'entreprise COELHO fin septembre.
Il faudra prévoir les travaux de peinture dans le logement de Nollan LAFAURE au Collombier. Frédéric VERNUSSE se charge de cette affaire.
- Les travaux à la halte nautique pourraient avoir lieu au 2^{ème} trimestre 2021.
Il conviendra de faire rapidement le diagnostic amiante sur le bâtiment, les végétaux seraient plantés en fin d'année 2021.
- Le Maire évoque la crise sanitaire et indique qu'il a demandé à chaque association qui a des activités, notamment les associations sportives, de lui faire parvenir le protocole sanitaire instauré pour leurs entraînements, signé du président.
- Le Maire évoque les élections sénatoriales du 27 septembre et indique qu'il participera au vote avec les adjoints Bernadette BAILLY et Pascal MILLET.
- La commune de MELAY touchera 26 000 € dans le cadre du FPIC.
- Une réunion d'information relative au PLUI aura lieu le 23 septembre à 9 heures en Mairie.
- Le Maire donne le compte rendu de l'assemblée générale de la micro crèche « Bulles de Rêve ». Il y a une bonne activité. Beaucoup de demandes. Les locaux actuels seront libérés quand la micro crèche intégrera les nouveaux locaux à l'ancienne gare. La proposition de transfert des bâtiments modulaires à Melay a été évoqué pour l'ouverture d'une éventuelle micro crèche. Le projet sera réexaminé le moment venu.
- La préparation de l'exposition de Noël des crèches du Monde a débuté. Les bénévoles qui installent l'exposition se sont déjà réunis 2 fois. Une partie de l'exposition sera consacré aux crèches gourmandes (pain d'épices, chocolat,...).
Il faudra prévoir la commande de sapins.
- La commission environnement de la communauté de communes envisage la suppression du ramassage des gros objets, et à terme la suppression des déchets putrescibles.
Pour la collecte des déchets agricoles, sur 120 exploitations recensées, 63 ont déposé des déchets. Pour Melay, 15 exploitations sur 21 ont participé.
- Laura BURDIN évoque l'application « Panneau pocket » pour la diffusion d'informations sur internet. Des renseignements seront pris sur cette application et le projet sera présenté lors d'une prochaine séance.
- Laura BURDIN évoque la priorité des routes communales par rapport à la RD 122. Le Maire indique que ce sujet a déjà été évoqué de nombreuses fois avec les services du département au cours des années passées.

- Le Maire évoque le problème d'un contentieux d'urbanisme au sujet d'une piscine. Suite à une divergence d'interprétation de la loi entre le service instructeur et la contrôle de légalité, le Préfet a déféré le dossier devant le tribunal administratif. L'assistance juridique de la commune a été sollicitée auprès de *GROUPAMA*.